



COMMUNIQUE DE PRESSE

vendredi 24 novembre 2006

Contamination du Rhône par les PCB*

Depuis le 14 septembre 2005, le Préfet de Région a multiplié les arrêtés interdisant la consommation des poissons du Rhône ; tout d'abord au niveau du Grand Large, puis entre le barrage de Sault Brénaz et le canal de Miribel, enfin plus récemment du Grand Large jusqu'à la confluence Rhône Saône... Et demain ?

Les teneurs en PCB relevés sur les différents sites sont quatre à dix fois supérieures aux normes en vigueur. La pollution frappe par son étendue géographique et son importance quantitative. Elle affecte aussi le lac des Eaux Bleues à Miribel, censé être la ressource de secours en eau potable du Grand Lyon, en cas de pollution accidentelle du Rhône !

A l'heure où le salon Pollutec ouvre ses portes à Lyon, la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) sollicite les pouvoirs publics et demande :

- L'identification rapide de la/les source(s) de pollution ;
- L'arrêt des rejets de PCB dans les milieux naturels ;
- Des moyens d'investigation renforcés pour les services de l'état ;
- Le lancement d'une grande étude inter départementale sur ce nouveau type de pollution.

* Les PCB désignent des composés aromatiques chlorés qui ont été largement utilisés comme fluides caloporteurs (transformateurs et condensateurs électriques). Leur toxicité affecte le système immunitaire et le développement sexuel de l'être humain. Polluants peu solubles, les PCB se concentrent sur les fonds et les sédiments des rivières d'où une contamination persistante.

Contact presse :

FRAPNA Région
Olivier GAMARD

Olivier.gamard@frapna.org

04 78 85 97 07